

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Septembre 2009 - 1,50 €



N° 338

SOMMAIRE

- 2 **Compte rendu de la commission exécutive du 18 mai 2009**
- 3 **Editorial**
- 4 **Elections à Diamant Graphic**
- 5 **La Poste, consultation nationale**
- 6 **Actualité sociale et syndicale**
- 7 **Formation professionnelle**
- 8/9 **La rentrée en presse**
- 10/12 **49° congrès de la CGT**
- 13 **Négociation à La Transformation**
- 14 **Brèves**
- 15 **Retraites**
- 16 **Pétition à Obama pour Mumia**

Consultation nationale sur la privatisation de La Poste

le samedi 3 octobre 2009



Votation citoyenne dans tout le pays

Mairies, bureaux de poste, marchés...

C'est à nous de CHOISIR!

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

■ AC Agri contre le Déchet ■ Action Communautaire ■ ADJ (Association des communistes unitaires) ■ AFCC Association France Ouvrière des Consommateurs ■ ATRC Association Internationale de Techniciens Experts et Chercheurs ■ Avenir Écrite ■ Alternatives Libérales ■ Amis de la Constitution polonoise ■ ANCCF Association Nationale des élus Communistes et Républicains ■ APES Association Pour l'Emploi, l'Information, et la Solidarité ■ ATTAC ■ CFTC Postes et Télécommunications ■ CCF Banque de France ■ CCF Finances ■ Club Gauche Action ■ CNCS Coordination Nationale des Collectifs Unitaires pour une Alternative au Capitalisme ■ CMI Conseil National de la Recherche ■ Coordination CFTC ■ Coordination CDT ■ Coordination FD ■ Coordination Rhyssane ■ Convergence des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics ■ DAL Droit au Logement ■ Debat à République ■ Fédération des Adhérents Postaux et des Télécommunications CDT ■ Fédération Nationale des Elus Socialistes Républicains ■ Fédération SUD PTT ■ FEVE Fédération des Elus Verts et Écologistes ■ FEMF Fédération nationale de l'énergie et des services Postaux Ouverts ■ FO Communication ■ Fondation Daperno ■ FSU Fédération Syndicale unitaire ■ Gauche Unitaire ■ GUE/PGI, Composante française du groupe de la Gauche Unité européenne/Gauche verte Nordique ■ INCF ■ CGSR CDT ■ IPMR Initiative pour un Autre Monde ■ Jeunes Lutte et Solidarité ■ La Fédération pour une alternative sociale et écologique ■ LHM Ligue des Droits de l'Homme ■ Les Délégués de Croissance ■ Les Verts ■ ITSP Mouvement pour l'éducation populaire ■ Marchés Européens ■ Mouvement de la Jeunesse Communiste ■ Mouvement des Jeunes Socialistes ■ MRC Mouvement Républicain et Citoyen ■ NPA Nouveau Parti Anticapitaliste ■ Parti Communiste Ouvrier Français ■ Parti de Gauche ■ PCF Parti Communiste Français ■ PMS Parti Radical de Gauche ■ PS Parti Socialiste ■ République et Solidarité ■ Réseau Européen des Nations Publiques ■ Résistance Sociale ■ SUD-Corée d'Espagne ■ SUD-Droit Français ■ UPA Union des Familles Latines ■ Union Syndicale SOLIDARIS ■ UPMF Union Nationale des Retraités et Pensionnés Agés ■

<http://www.appelpourlaposte.fr/>



Compte rendu de la commission exécutive du 18 mai 2009

La séance débute par une minute de silence à la mémoire de M. CLERC.

Débats et informations :

- ▶ Élections européennes, avec l'inquiétude de l'annonce des sondages portant l'UMP en tête.
- ▶ Bilan du 1er Mai historique par son mouvement unitaire, de sa participation et de la suite à donner vers un 26 mai dit décentralisé.
- ▶ Situation de la presse quotidienne et annonce d'un plan social. Fusion de Circle printer avec Maury.
- ▶ Préparation du congrès confédéral de Nantes en décembre dont le nombre de sièges est déterminé en fonction du nombre de FNI réglés en 2006 – 2007 – 2008.
- ▶ Succès de la journée organisée pour le 20 000e numéro du journal Le Monde à Ivry.
- ▶ Presse Informatique & TPCRM (plateforme de traitement des abonnés Canal+) : la direction veut séparer Presse informatique en deux entités. Les salariés de Presse Informatique appellent à un rassemblement pour débattre des conséquences du projet de la direction du groupe le 26 mai. Ceux de TPCRM ont effectué trois jours d'arrêt de travail pour exiger et obtenir le versement une prime acquise correspondant à un 13e mois.
- ▶ Invitation à la commission exécutive du SGLCE des membres des CE des UD.

Président de séance :

Christophe Gral

Présents : Bartel, Baudry, Bonhomme, De Sousa, Doare Michel, Joseph, Jourdas, Le Bihan, Lemarquand, Lesage, Maisonneuve, Martin, Meynard, M'saoura, Norguez, Pavard, Pinceloup, Raut, Ropert, Thomas Flores.

Excusés : Akoun, Ammendolea, Debabeche, Beaufume, Brinon, Djebali, Dewaele, Doare Patrice, Durin, Elbaz, Ferignac, Foublin, Fronty, Galluchot, Ghouini, Lacaze Masmonteil, La Spina, Lebegue, Leger, Lourdez Didier, Lourdez Laurent, Miquelestorena, Parisot, Salaun Laurence, Sinopoli, Vendanger.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport (rapporteur : Maréchal) ;
- Délibération sur les archives du syndicat.
- Nomination au bureau syndical.
- Questions diverses.

Rapport sur l'évolution des discussions avec la CSTP sur l'entretien et les charges du bâtiment

Le 10 avril dernier a eu lieu une réunion avec les dirigeants de la CSTP en vue d'une conclusion d'accord pour la gestion de l'immeuble. Étaient à l'ordre du jour : le partage des charges ainsi que les prévisions de réparation et de mise aux normes des installations de la grande salle et de l'immeuble.

La CSTP a pris un cabinet pour effectuer les plans du bâtiment et de la grande salle. Cela permet de définir les surfaces utilisées par chacun, pour redéfinir le partage des charges. En effet, ceci n'aurait jamais été fait depuis la construction des 5e et 6e étages. La CSTP n'a d'ailleurs pas hésité à dire que le bail emphytéotique ne comprenait pas ces deux étages. Il faut rappeler qu'à l'époque le bail devait être modifié pour intégrer l'extension, mais cela avait été refusé par la CSTP.

Pour ce qui est des prévisions de réparations et de mise aux normes des installations de la grande salle et de l'immeuble, la CSTP a annoncé des estimations de devis très élevés pour la toiture, l'électricité, le chauffage de la grande salle et l'ascenseur de l'immeuble.

A terme et compte tenu de l'état de nos finances, le but est de nous proposer d'abandonner la grande salle qui pourrait nous être prêtée, occasionnellement et gratuitement, cinq à six jours par an.

Pour l'ascenseur, nous avons nous-mêmes demandé un devis auprès de la société Schindler. Celui-ci se monte à 53 000 euros comprenant : la réparation et la mise en conformité pour les quinze prochaines années. Sur ce sujet, la CSTP est restée quasi muette, se réfugiant toujours sur le fait que les réparations ne s'arrêtaient pas à l'ascenseur, qu'il fallait traiter le sujet dans son ensemble et, qu'aujourd'hui, le bâtiment était peut-être trop grand pour nous tous.

Dans leur majorité, les membres de la CE se sont prononcés contre l'abandon de la grande salle.

Un point sur le réaménagement des locaux et la demande de participation du SIP aux charges a été fait.

Rapport sur la situation financière du syndicat

La situation financière est toujours préoccupante. Des premières dispositions qui ont été prises tel le départ de Patricia, qui ne portera ses fruits qu'en 2010. Il est utile de rappeler, suite à l'interrogation de plusieurs membres de la CE, qu'aujourd'hui l'effectif

administratif est descendu à deux personnes. Ce sous-effectif est dû, d'une part à la demande de départ de Patricia que nous avons certes anticipé de quelques mois, ainsi qu'à la demande de congé individuel de formation de Céline qui devrait être reconduit pour une année supplémentaire si sa première année se passe bien. Vu l'état de nos finances, il ne nous a pas été possible de remplacer ces deux personnes. Il faut également rappeler le départ non remplacé d'Ali M'SAOURA. Il a été demandé un effort à chacun tant sur le volume et la planification des travaux à donner aux services administratifs que sur le délai de traitement d'envoi des courriers, attestations et timbres.

Reste à envisager la simplification de nos procédures de fonctionnement par des systèmes d'automatisation qui passeraient, peut-être, par la diminution du nombre de possibilités en matière de prélèvements.

La souscription lancée fin 2008 début 2009 n'a pas produit le résultat escompté, il aurait fallu 50 000 euros supplémentaires pour prendre en charge les dépenses exceptionnelles.

Nous n'avons pas reversé les timbres 2008 au Cogétise. Mais nous en avons profité pour faire le point sur nos versements dont les derniers n'avaient pas été effectués correctement, certaines UD n'ayant pas bénéficié de reversements. Il a fallu donc tout remettre à plat, de ce fait nous sommes à jour des FNI jusqu'en 2008 et de nos timbres jusqu'en 2007. Nous ne pouvons, bien évidemment, nous contenter de cette situation et il nous appartient de rétablir les comptes au plus vite pour une régularisation de 2008. Dès le mois de septembre, il est prévu des versements sur les cotisations 2009.

Délibération sur les archives du syndicat

Réunie le lundi 18 mai 2009, la Commission exécutive du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE) décide de faire don des archives du Syndicat et du Comité intersyndical du Livre parisien CGT au département de Paris pour être conservées aux Archives de Paris.

Ce don fera l'objet d'un contrat de dépôt établi entre le département de Paris et le Secrétaire général du SGLCE. Les pièces données seront accessibles en libre communicabilité.

Nomination de deux nouveaux membres au Bureau syndical

Laurent BOUYRIE et Martial LE BIHAN.

Eric Martin



Il n'y a pas de fatalité !

Il n'y aura pas eu de répit social cet été :

- La loi « Maillé » adoptée en conseil constitutionnel au mois de juillet sur le travail du dimanche.
- Les augmentations entre autres des tarifs d'EDF, de la RATP, de la SNCF, qui sont rappelés, sont soumis à une régulation gouvernementale.
- L'arrivée dans les prochains mois de la taxe carbone.
- Le taux de rendement du livret A descendu à 1,25 %, il n'a jamais été aussi bas depuis 1820.
- Le SMIC, lui n'aura augmenté que de 1,3 %.
- Le chômage lui par contre n'a cessé d'augmenter, près de 11 000 chômeurs supplémentaires en juillet. On ne prédit pas d'amélioration avant plusieurs trimestres, les chômeurs partiels aujourd'hui risquent de se retrouver en chômage total avant la fin de l'année.

Les fermetures d'usines et les plans sociaux continuent, la seule mesure sociale proposée par les directions et le gouvernement est toujours la même : une prime valise et « bonsoir Clara ».

Cette méthode est attrayante pour le foyer familial. Une rentée non négligeable d'argent dans le porte monnaie permettant de rembourser les crédits et découverts. Mais au bout du compte une fois l'évaporation atteinte, on se retrouve démunis et en fin de droit au pôle emploi ...

Non il n'y a pas de fatalité. Nous ne pouvons accepter cette destruction industrielle telle que nous la connaissons aujourd'hui. Des projets industriels existent, de l'argent, les banques en ont pour les financer. Imposons qu'elles aident ces projets pour préserver l'emploi plutôt de le reverser sous forme de bonus aux traders.

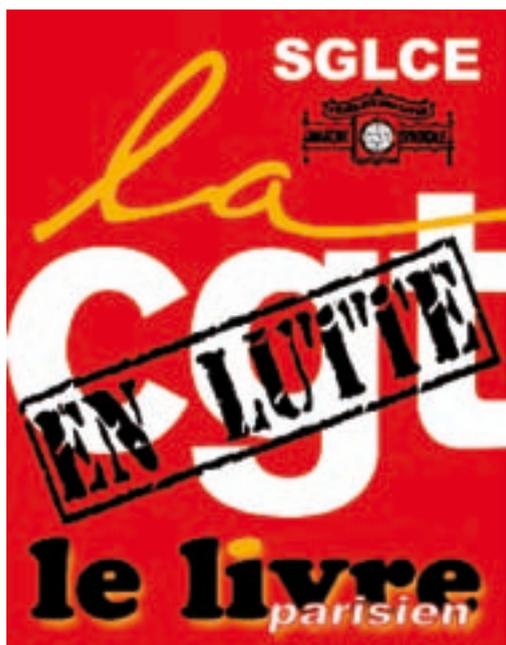
Des raisons d'insatisfaction, il y en a ! Des mécontents, il y en a ! Qu'attendons-nous pour dire stop à tous cela ? Tous ensemble, tous unis et solidaires, faisons entendre nos voix et notre colère. Ce n'est pas aux contribuables et aux salariés de payer la facture.



Eric Martin
Secrétaire du SGLCE

Une militante qui n'abdique jamais

Une histoire qui commence comme beaucoup d'autres, un adhérent, ayant besoin d'aide, appelle son syndicat pour rencontrer un responsable du SGLCE.



accepte sous deux conditions : Ne pas être la seule candidate et de demander l'aide au Syndicat du Livre !

Un jour de mars 2007, elle passe les portes de Blanqui accompagnée d'un de ses collègues de travail. Nous convenons alors de demander officiellement la tenue d'élections dans leur entreprise.

Les élections : une première chez DIAMANT GRAPHIC.

Pendant de longs mois, le PDG refusa d'organiser ces élections sous le prétexte qu'il faisait ce qu'il voulait chez lui. Plusieurs lettres recommandées, de nombreux coups de téléphones de notre organisation et trois heures de négociation pour obtenir la signature d'un protocole pré-électoral ont été nécessaires pour faire appliquer le droit

Notre camarade avait enfin réussi à mettre en place une section syndicale et à imposer la tenue d'élections. Comme prévu, les relations avec son employeur changent et deviennent beaucoup moins « amicales ».

Dans un premier temps, Il surveille ses faits et gestes et lui interdit de parler aux autres salariés. Mais, dès qu'il reçoit la liste des quatre candidats CGT, ses conditions de travail se détériorent du jour au lendemain. Alors qu'elle est opératrice PAO, la voilà cantonnée au nettoyage du matériel, aux traitements des plaques. La direction lui interdit d'exercer son métier !

Nous étions préparés à combattre les réactions de son patron, mais elle connut la désaffection des autres candidats CGT. Ses collègues ne voulaient plus d'élections et lui demandaient de renoncer.

Malheureusement, son patron a gagné cette bataille en diabolisant la CGT et en menaçant de fermer son imprimerie.

Dans ces conditions, la situation pour notre représentante n'est pas la plus enviable. Elle se retrouve seule et mise en quarantaine dans son service. Certains salariés collaborent à sa surveillance et à son harcèlement, des fautes imaginaires lui sont attribuées pour la pousser à démissionner. En dépit de notre soutien et toute notre attention pour contrer les attaques de la direction, sa santé pâtit de cette situation éprouvante.

Avec l'aide de la commission juridique du SGLCE et du Cabinet de Maître Henri, elle entama une procédure auprès des Prud'hommes - pour résilier son contrat de travail aux torts de l'employeur- qu'elle gagna.

Bien des militants auraient jeté l'éponge, ce n'est pas son cas. Elle reste en contact avec certains salariés de son ex-entreprise et interpelle l'Inspection du travail pour la tenue des élections professionnelles.

Elle ne s'en arrête pas là, elle milite dans une Union Locale et répond présent à tous les rassemblements de la profession.

Syndiquée, elle le reste toujours et pourtant sa situation économique est des plus précaires.

Deux ans plus tard, elle repasse les portes de Blanqui avec une salariée de DIAMANT GRAPHIC qui souhaite se présenter aux élections. Quelques semaines plus tard, appuyée par notre syndicat, elle est élue CGT déléguée titulaire du personnel avec près de 50% des voix.

Aujourd'hui, elle a gagné cette bataille et elle aide son ex-collègue dans son mandat de D.P. Elle est bien consciente qu'il faudra encore beaucoup d'efforts pour gommer toutes les injustices chez D.G. Elle sait aussi que le SGLCE soutiendra sa camarade qui à repris le flambeau.

Nous tenons ici à saluer ta ténacité!

Jean-Paul De Sousa



**Comité national contre la privatisation de La Poste,
pour un débat public
et un référendum sur le service public postal**

Consultation nationale le samedi 3 octobre 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

● Actuellement, La Poste est un établissement public. Premier service public de proximité, son rôle est crucial pour la collectivité et plus particulièrement en période de crise.

C'est pourtant le moment choisi par le président de la République, le gouvernement et la direction de la Poste pour transformer La Poste en société anonyme.

● Que le capital soit détenu à 100% par des capitaux publics ne change rien à l'affaire. Chaque fois que l'Etat a effectué ce type d'opération, il a fait entrer des capitaux privés dans la société anonyme, (France Telecom, EDF, GDF...), avec des conséquences immédiates : réduction de la qualité du service, suppressions massives d'emploi, augmentations tarifaires, priorité à la satisfaction des actionnaires.

La transformation en société anonyme constitue la première étape d'une privatisation programmée de La Poste.

● Gouvernements et direction de la Poste ont dégradé la qualité du service postal en limitant les investissements répondant à l'intérêt général. Depuis 2002, plus de 6 000 bureaux de poste sur 17 000 ont été "transformés" et plus de 50 000 emplois supprimés.

La population est la première victime de ce désengagement!

Cela se traduit par l'espacement des tournées, les délais croissants de livraison du courrier, les réductions d'horaires, l'allongement des files d'attente quand le bureau de poste n'a pas été carrément supprimé.

Une privatisation de La Poste entraînerait une détérioration encore plus considérable du service rendu aux usagers. La rentabilité maximale immédiate et les impératifs financiers auraient priorité sur l'intérêt général.

Un Comité national regroupant plus de 50 organisations a été créé en septembre 2008, autour d'associations, de syndicats et de partis politiques. Il a demandé au président de la République d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste comme il en a la possibilité. Sans réponse à ce jour.

C'est pourquoi, face à la menace de privatisation de La Poste, le samedi 3 octobre 2009, lors de la consultation nationale organisée près de chez vous, vous exprimerez votre refus en votant massivement NON au projet gouvernemental.

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal <http://www.appelpourlaposte.fr/>

Accord National Interprofessionnel

portant sur : « Gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi »

La Commission exécutive confédérale de la Cgt confirme la position prise par sa délégation sur la non signature de l'accord concernant « les mesures d'urgence » pour l'emploi présentées le 8 juillet.

Le texte n'offre aucun moyen véritable aux salariés pour préserver l'emploi dans les territoires.

La question des nouveaux droits d'intervention des salariés dans la gestion des entreprises pour influencer sur les choix stratégiques industriels a été fermement écartée.

La Cgt continue de revendiquer pour les salariés une participation avec voix délibérative dans les instances de direction des entreprises et un droit suspensif sur les grandes questions concernant l'emploi dans l'entreprise. Les nouvelles mesures sur le chômage

partiel visent encore à assouplir les procédures de déclenchement de cette mesure pour les entreprises tout en évitant d'ouvrir le débat sur les conditions d'octroi des aides publiques.

La Cgt réitère l'exigence de conditionner les aides publiques en fonction de la réalité des difficultés rencontrées par les entreprises afin d'éviter les effets d'aubaine bien connus.

Par contre, le Medef a catégoriquement refusé que le chômage partiel soit reconnu comme du temps de travail effectif, ce qui aurait permis aux salariés en difficultés de garantir certains droits tels que les congés payés, les primes... Il s'est contenté de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner ultérieurement le problème. Il y a pourtant urgence !

Enfin, tout en reconnaissant l'avancée

sur le niveau de l'indemnisation de la convention de reclassement personnalisée, la Cgt regrette que cette disposition ne bénéficie pas aux salariés précaires (intérim, Cdd). De même, la Cgt revendiquait une augmentation de la durée et de l'indemnisation du congé de reclassement. De même, la situation des demandeurs d'emploi en fin de droit a été écartée d'un revers de main.

Sur tous ces sujets, les organisations patronales ont fait de la résistance au prétexte qu'on allait encore « alourdir les charges » des entreprises. Le texte renvoie la balle aux pouvoirs publics.

Dans ces conditions la Cgt considère que le texte ne répond pas du tout aux attentes exprimées par les salariés. Elle les appelle à s'exprimer fortement dans les prochaines initiatives.

USTKE

La CGT exige la libération immédiate des syndicalistes

A la veille du procès en appel, l'USTKE, syndicat kanak indépendantiste a appelé à des mobilisations le 22 août prochain pour exiger la libération de son Président, Gérard Jodar et de six autres militants, condamnés à un an de prison ferme et emprisonnés depuis le 28 juin.

Ces condamnations sont injustifiables. Elles sont un déni de démocratie, un abus de pouvoir doublé de mépris à relent colonialiste. Elles s'inscrivent dans le contexte néocolonial qui est celui de ce territoire où le Medef local et les représentants de l'Etat français agissent de connivence pour tenter de réprimer le premier syndicat de l'archipel



La Cgt met solennellement en garde le gouvernement : en favorisant la

répression les autorités françaises prennent la responsabilité de créer les conditions d'une nouvelle période de troubles sur ce territoire. Au contraire, tout doit être mis en œuvre pour rétablir les libertés syndicales sur l'île et favoriser le dialogue nécessaire entre toutes les composantes de la société civile.

Jugeant inadmissible la répression qui s'abat sur l'USTKE, refusant la criminalisation croissante de l'action syndicale dont fait l'objet cette centrale, la Cgt sera présente à Nouméa samedi 22 août aux côtés des manifestants réclamant la libération immédiate des militants syndicalistes et le libre exercice du droit syndical en Kanaky.



La formation professionnelle, socle de la sécurité sociale professionnelle

En terme journalistique, on pourrait appeler ça un marronnier. Mais ce serait dévaloriser un sujet essentiel, particulièrement en cette période de crise économique qui touche de plein fouet les industries graphiques et de la communication.

Tout le monde s'accorde sur le fait que la formation professionnelle est une des clés de la « sécurisation des parcours professionnels » pour certains ou de la sécurité sociale professionnelle pour ce qui nous concerne.

Vous tenir informer des modalités d'accès et d'intervention des salariés en la matière ne relève donc pas de la routine, ou du marronnier, mais bien de notre responsabilité et au-delà, de celle de chaque représentant des salariés, de chaque militant.

Aussi nous reproduisons ci-dessous une partie de l'article parut dans le n° 333 du *Livre Parisien*, les dispositions en matière de formation professionnelle n'ayant pas encore changés, puisque le projet de loi, sensé transcrire l'accord national interprofessionnel du 7 janvier dernier, n'a pas encore été finalisé. Il doit être débattu au Sénat le 21 septembre prochain.

Comme chaque année, le quatrième trimestre est propice aux bilans. Dans les entreprises, outre le bilan comptable, c'est aussi le moment de faire le bilan en matière de formation professionnelle puisque l'employeur est tenu d'organiser, au plus tard le 15 novembre de chaque année, une réunion avec les représentants du personnel pour faire le bilan du plan de formation de l'année précédente (2007) et faire le point sur l'année en cours (2008).

À ce titre, trois semaines avant, soit le 24 octobre au plus tard, il doit leur fournir :

- une note sur les orientations de l'entreprise en matière de formation ;
- les informations récentes sur d'éventuelles négociations de branche ou interprofessionnelles en matière de formation professionnelle ;
- une copie de la déclaration libératoire de l'obli-

gation fiscale de financer la formation professionnelle (Cerfa n° 2483 pour les entreprises de + de 10 salariés et Cerfa n° 2486 pour celles de - de 10) qui indique la masse salariale annuelle brute, ainsi que les dépenses que l'entreprise déclare avoir effectuées au titre de la formation de ses salariés et des contributions qu'elle déclare avoir versées aux organismes collecteurs agréés (OPCA-CGM – MEDIAFOR – FONGECIF – FORMAPAP...), voire directement au trésor public ;

● un bilan exhaustif des actions de formation dont ont bénéficié les salariés de l'entreprise, précisant :

- le centre de formation qui a dispensé la formation,
- le nom de la formation,
- le coût de la formation,
- la durée de la formation,
- le nom du bénéficiaire,
- la qualification du bénéficiaire,
- s'il a mobilisé son Droit individuel à la Formation (DIF) pour en bénéficier,
- s'il y a lieu, le nom du tuteur, sa qualification,
- le dispositif de financement de l'action de formation (le plan de formation en précisant la catégorie – les contrats ou périodes de professionnalisation – les congés individuels de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis professionnels).

Attention, 2 documents doivent être fournis : un bilan finalisé pour l'année passée (2007) et un bilan provisoire pour l'année en cours (2008).

Passée cette réunion, l'employeur est tenu d'en organiser une seconde pour le plan de formation de l'année à venir (2009) qui doit se tenir avant le 31 décembre et pour laquelle il doit fournir trois semaines avant — soit le 10 décembre au plus tard — un document précisant les projets de formation pour l'année à venir en spécifiant :

- le centre de formation qui dispensera la formation ;

- le nom de la formation ;
- le coût de la formation ;
- la durée de la formation ;
- le nom du bénéficiaire ;
- la qualification du bénéficiaire ;
- s'il y a lieu, le nom du tuteur, sa qualification ;
- la catégorie dans laquelle est classée l'action de formation prévue dans le cadre du Plan ;
- les projets de contrats ou périodes de professionnalisation ainsi que leurs conditions de réalisation.

Ces réunions sont censées être des réunions de consultation des salariés. Pour autant, même si c'est l'employeur qui est responsable de l'élaboration du plan de formation, la politique de formation concerne au premier chef les salariés puisque de celle-ci dépendra la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences et donc, de leur emploi.

Par ailleurs, si le plan de formation est à l'initiative de l'employeur, il n'en est pas de même avec les congés individuels de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis professionnels, qui sont, eux, à l'initiative exclusive des salariés. La période de professionnalisation, quant à elle, peut être à l'initiative de l'un ou de l'autre.

Le DIF enfin est un droit que le salarié peut faire valoir pour appuyer une demande de formation. Mais attention, l'employeur doit donner son aval sur la nature de l'action de formation pour le financer ou le faire financer, soit par le plan de formation, soit dans le cadre de la professionnalisation.

Jean-Philippe Maréchal

Les 3 catégories du plan de formation :

- Adapter les salariés à leur poste de travail (catégorie 1)

Les formations classées dans cette catégorie visent à donner aux salariés les connaissances directement utilisables sur leur poste de travail.

- Accompagner l'évolution de l'emploi ou participer au maintien dans l'emploi (catégorie 2)

Ce sont les actions destinées à faire face à un changement : réorganisation du travail, évolution des fonctions, création de nouvelles activités...

- Développer les compétences (catégorie 3)

Relèvent de la catégorie 3 les formations permettant aux salariés d'accroître leurs compétences au-delà de leur qualification.



Pour le livre CGT, en presse aussi, l'histoire continue

Les négociations qui se sont menées pour la presse parisienne furent la conséquence des résolutions des États Généraux de la presse présentées par Nicolas Sarkozy. Lors de ces États Généraux, les patrons et leur gouvernement avaient désigné leur bastille, le syndicat du Livre affilié à la CGT.

CES contre révolutionnaires rêvaient d'une nuit du 4 août qui abolirait les « privilèges » des ouvriers du Livre et réduirait une fois encore leurs effectifs.

Tout a été organisé avec cet objectif. Rarement une telle débauche de moyens n'avaient été mobilisés pour casser le cœur d'une profession.

Les arguments pour justifier leur croisade tiennent à la réduction de la diffusion et à l'augmentation des capacités technologiques des matériels.

Gonflés par les déclarations Élyséennes, nos patrons ont voulu passer par la fenêtre les accords collectifs, usages et règles que des décennies de luttes et de bon sens avaient mises en place.

Ce qui se mettra en place en presse parisienne aura des conséquences durables pour tous, en province comme dans le labeur. Chacun est bien convaincu de cet enjeu. **Une position juste et si possible collective était la meilleure garantie pour l'avenir.** Les patrons ne feront pas ce qu'ils veulent, ni dans les mots ni dans les faits ! C'est ce que notre syndicat s'était fixé comme objectif. Et la signature d'un texte clair et équilibré aurait été possible. Mais les dernières rencontres confirment que le patronat n'entend pas parvenir à un compromis.

Les vacances trop longues, les rotations trop fréquentes, les rémunérations trop élevées, les délégués trop présents, les remplacements trop systématiques, **le premier volet du texte** que nous proposaient les patrons reflétaient uniquement leurs obsessions. N'ayons pas peur des mots: Il représente un véritable recul social !

8 Au SGLCE, nous pensons, au contraire, que les salariés

n'ont pas assez de droits, pas assez de salaires, pas assez de protections individuelles et collectives.

Le SGLCE n'est pas dans une logique d'accompagnement des projets patronaux. Sa démarche syndicale vise à l'accompagnement des travailleurs dans leurs revendications et leurs luttes.

Il ne signera pas ce texte à sens unique

Pour régler les sureffectifs résultants principalement de leur direction défaillante, les patrons du SPQN ont obtenu un plan de départs très anticipés. **C'est le troisième volet du texte.** Mais, à ce jour, tout reste à négocier pour garantir une bonne transition vers la retraite à taux plein.

Les plus jeunes pourraient bénéficier d'une cellule de reclassement durant trois ans. C'est détaillé dans **le deuxième volet du texte** que propose Le SPQN.

Notre syndicat ne signera pas un texte entérinant des licenciements économiques qui ne sont pas justifiés. Ce dispositif ne peut que concerner les salariés, titulaires ou non, volontaires pour réorienter leur vie professionnelle. Les autres doivent conserver leurs emplois.

Car malgré la crise, les performances des nouveaux matériels, l'érosion des ventes, le travail existe pour que tous les ouvriers du Livre qui sont actuellement présents dans les imprimeries conservent leurs emplois et évoluent dans notre secteur d'activités.

Cette bataille pour l'emploi doit être volontariste

Les moyens pour réintroduire de la charge de travail sont connus. Il manque la volonté patronale. Nous allons donc les aider un peu à prendre des initiatives dans ce sens car les éditeurs ont une règle : ne jamais respecter les accords signés prévoyant un développement de la charge de travail.

Le moindre supplément, ils ne le font jamais réaliser dans les entreprises de presse qui impriment et routent leurs quotidiens.

Aiment-ils d'ailleurs les journaux ?

C'est le sens de notre action à imprimerie du Monde. La direction du Monde – le directoire – veut absolument convaincre au siège que l'imprimerie coûte et qu'elle est dépassée.

La vérité est qu'il faut en effet la moderniser, notamment par l'installation d'une

Bulletin officiel du Syndicat général
du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.

Rédacteur en chef :

Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :

A. M'Saoura,
M. Pavard,
Y. Volant,
Th. Fronty
Photos : J.-P.





nouvelle rotative mais qu'elle ne coûte pas et apporte beaucoup au journal. La vérité commence à apparaître, mais il faut, et nous allons nous y employer, la rendre encore plus criante partout. Déjà, la direction de l'imprimerie a du entamer des discussions sur un projet de modernisation. Il est nécessaire à l'évidence de continuer de beaucoup travailler sur cet objectif, mais un premier pas a été franchi grâce à la mobilisation des travailleurs.

Dans quelques jours le Figaro sortira une nouvelle formule de sa nouvelle imprimerie à Tremblay en France. La présence d'ouvriers, techniciens, cadres du Livre, en nombre suffisant et avec leur statut, a été une longue et difficile bataille. L'essentiel a été gagné : une nouvelle page de l'histoire de la presse parisienne s'ouvre et se sont eux qui vont l'écrire. Là également, c'est le volume de travail à réaliser qui interroge et inquiète. Là encore éditeurs et imprimeurs devront honorer leurs engagements.

Aux NMPP, le centre de traitements des publications que nous avons obtenu de haute lutte fonctionne, et SPPS, le dépositaire parisien vient d'obtenir la norme qualité ISO 9001. Cette certification démontre, une fois de plus, que la présence d'une section CGT combative n'est pas un obstacle à la performance. Mais après ce qu'on vécu depuis 2002, nos camarades, et la solidarité dont-ils ont été entourée, donne une saveur particulière à cette distinction.

Rien n'est écrit à l'avance, ni l'éradication des salariés de la presse et de leur statut, ni leur maintien et leur développement chez les nouvelles couches de salariés.

L'avenir dépend de nous tous

De notre capacité à faire vivre un syndicalisme de rassemblement et d'action autour des revendications. Certes, la situation présente en général et dans la

profession ne nous est pas favorable. Peux d'éléments interviennent en notre faveur.

Le seul point d'appui que nous avons est le syndicat et les moyens qu'il nous donne. C'est pour cela que nous devons, en permanence, le renforcer et mesurer ce qu'il nous permet d'obtenir. Malgré ces faiblesses, il tient une place incontournable pour nos adversaires. Il dérange les combines patronales et gouvernementales, bouscule les résolutions de ces serviteurs grassement rémunérés du capitalisme qui se congratulent dans leurs séminaires ou dans leurs éditoriaux. Mais le syndicat fait surtout, grâce à l'apport de tous, la démonstration de son utilité dans la défense des salariés. Pour les salariés de la presse quotidienne, le syndicat a obtenu et obtient encore des acquis incontestables. Le taux de syndicalisation à la CGT dans la presse est le seul responsable de cette situation. Chez Exacompta, chez Presse informatique, auprès des sans papiers, et dans des dizaines d'entreprises, le SGLCE tient son rôle de rassembleur des énergies, pour proposer et agir. Cette activité, non corporatiste, en presse et en dehors, pour les ouvriers, les employés et les cadres, fait sa force.

Mais cette force n'a rien de naturelle. Elle se construit chaque jour par la confiance que gagnent les militants de la CGT et par les adhésions nouvelles.

De ce point de vue, il nous faut faire beaucoup plus. **Il nous faut poser beaucoup plus largement et systématiquement à tous les salariés la question de leur adhésion à la CGT.** L'avenir du SGLCE et de la CGT passe par là ; gagner en forces nouvelles.

Dans ces conditions, une orientation unitaire et combative et un nombre beaucoup plus grand de nos adhérents, le syndicalisme comptera encore et les patrons ne feront pas ce qu'ils veulent.

Marc Norguez

Faits et commentaires

La faim dans le monde se porte bien !

Selon le fonds des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 1,2 milliard de personnes souffrent de la faim. Dans le monde, toutes les 5 secondes, un enfant de moins de dix ans meurt des suites de malnutrition (Jean Ziegler, rapporteur spécial des Nations unies).

Dépenses militaires

En 2007, elles ont représenté 1 003 milliards €. Les USA, à eux seuls, ont dépensé 45 % de cette somme. Pour 2010, le budget est fixé à 510 milliards €, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2009. Le reste du monde suit le mouvement comme il peut, tout le monde n'étant pas "Maître du monde et des environs" ! Ainsi, en 2007, les dépenses de l'Angleterre ont atteint 46 milliards €, la Chine 45 milliards et la France 41 milliards. 6 millions de dollars : c'est à la minute le montant des dépenses militaires dans le monde.

Les bonus n'ont pas disparu !

Un trader de la banque Citygroup devrait toucher une prime de 100 millions €. Pour mémoire, cette banque qui s'était vu accorder 45 milliards de dollars d'aide de l'état fédéral américain avait, en 2008, continué à verser des bonus de 1 million de dollars à plusieurs centaines de dirigeants.

Privatisation des profits et nationalisation des pertes

En France aussi les bonus refont surface. À la BNP, on pense très fort à ses traders; au point de provisionner pour eux 1 milliard € de bonus pour 2009.

Dimanche électrique

Alors que le parlement a voté, dans la douleur et à une très courte majorité, une loi sur le repos dominical permettant aux employeurs de faire travailler les salariés le dimanche, la tension fût si forte que le Président de la République, le dimanche suivant, en a été pris de vertiges, au demeurant forts médiatiques et très favorables à sa côte de popularité (+14 %).

Au pays du nucléaire les factures d'électricité flambent !

Imaginez-vous qu'en ce chaud mois d'août, alors que le prix du baril de pétrole brut flambe à nouveau repassant la barre des 70 dollars, celui de l'électricité a été augmenté de 1,9 %. Indexer le prix de l'électricité sur le pétrole n'est pas une idée qui ravira les tenants du tout marcher et les comptes d'Électricité de France ?

Construire une rentrée de luttes
Meeting avec Bernard Thibault,
 Secrétaire Général de la CGT.
Mardi 8 septembre 14H00
Salle de la Mutualité
 Métro : Maubert - Mutualité





Deux femmes et

La délégation du SGLCE au 49^e Congrès de la CGT qui se déroulera du 7 au 11 décembre elle s'impose tout naturellement. Les femmes militent, luttent et donnent au mouvement gagées dans le monde du travail, tout comme l'est Jean-Philippe. Portraits et propos des



Dominique Aygalenc, déléguée du personnel, représentante syndicale au CE et au CHSCT Presse Informatique

Le syndicalisme au féminin !

« Je n'aime pas beaucoup parler de moi » nous prévient Dominique. C'est donc en parlant des autres, plus particulièrement des salariés de Presse Informatique, qu'elle se dévoile discrètement. Sa passion pour les romans policiers médiévaux chinois répond certainement à ce plaisir de se promener dans l'ombre tout en laissant passer de temps en temps de la lumière...

Elle ne désire pas « se me mettre en avant ». Pourtant, c'est ce que Dominique fait tous les jours quand elle affronte, avec son camarade Bernard et d'autres femmes, la direction de Presse Informatique, une entreprise qui gère les abonnements pour la presse et Canal plus dans une bourgade de l'Oise, loin des nuisances urbaines mais tout aussi exposée que les autres aux ravages du libéralisme.

Les directions qui se succèdent au fil des LBO et des délocalisations, Dominique en a connues ces derniers temps. Elle qui ne supporte pas la détresse des salariés, la violence et le mépris des patrons envers ces derniers, se sent plus que jamais investie d'une mission sociale. À l'extérieur, elle ne rate jamais l'occasion de sensibiliser les salariés sur la nécessité de s'organiser et de se battre. Avant de travailler à Presse Informatique en 1992, elle s'était déjà révoltée contre les malversations d'un patron d'une entreprise de services à Beauvais qui l'a licenciée en toute illégalité.

Malgré tout, elle garde de cette époque un bon souvenir. En effet, c'est à ce

moment-là qu'elle a découvert le monde syndical. Syndiquée alors à la CFDT, seule organisation présente dans l'entreprise, Dominique ressent le besoin de comprendre ce qui se passe autour d'elle. Les permanences à la Bourse du travail satisferont en partie sa soif de connaissances. Aujourd'hui, elle se dit « novice et qu'elle a donc encore beaucoup de choses à apprendre ». Elle voudrait bien continuer à participer à des stages syndicaux, se consacrer plus à l'UD de Creil dont elle est membre, mais « ici, on vit à 100 à l'heure depuis 2004 ».

À la recherche du temps perdu

Heureusement, cette modestie ne peut cacher ce qui a été réalisé à Presse Informatique. En 2001, Dominique est déléguée du personnel. Dans les réunions, elle découvre un homme qui a de la voix parmi un personnel à 95% féminin : Bernard Parisot, aujourd'hui Délégué syndical CGT et Secrétaire du CE. Ces deux-là vont s'entendre à merveille pour mettre en place la section syndicale qui passera de 3 adhérents à plus de 90 actuellement.

Les yeux bruns de Dominique s'éclaircissent soudainement et nous laissent deviner une satisfaction de ce travail accompli durant ces dernières années. Plus de 85 % pour les représentants CGT du SGLCE aux élections professionnelles, voilà un résultat qui redonne du baume au cœur. Sans compter que les mentalités ont changé à Presse Informatique, désormais : « on se dit les choses quand cela ne va pas ».

Lorsque Dominique nous parle d'émancipation des femmes, de leur épanouissement, de leur appropriation du droit à la parole dans l'entreprise et chez elles, puis nous déclare que la politique n'est plus pour ces dernières un tabou, alors, nous mesurons le chemin parcouru en peu de temps.

« J'ai l'impression d'avoir perdu des années à me laisser faire ». À 45 ans, Dominique voudrait regagner le temps perdu. Ne l'a-t-elle pas déjà fait ? Elle qui s'était fixé un autre parcours professionnel il y a 23 ans, en obtenant une licence de Lettres à la Sorbonne mais contrainte de travailler pour élever l'aîné de ses deux enfants, espère bien se consacrer un jour à l'étude de la violence au travail et du mal-être des salariés.

Dominique ira à Nantes avec un peu d'appréhension mais beaucoup de conviction. En attendant, elle a prévu de participer aux débats sur le congrès au sein de son UD et de faire entendre la voix des femmes. « Elles n'ont pas encore toute leur place dans les structures syndicales » dit-elle en pensant à *Lysistrata*, une comédie antique dans laquelle l'auteur grec Aristophane énonce comme postulat : « Les hommes ne parviennent pas à se réconcilier, laissons la place aux femmes ! ».



**Sophie Lacaze
Photogreveuse**

Lady de Nantes

C'est un jour de juillet, précisément le 28, à l'heure où le soleil estival chauffe à blanc les murs des immeubles de la rue du 4 septembre à Paris que nous rencontrons Sophie. Dans cette rue, elle s'y rend tous les jours, enfin presque, pour exercer ses talents de photogreveuse.

Étrange ! En écrivant ces lignes, le logiciel Word nous informe qu'il y a une faute d'orthographe et nous propose photogreve use. Preuve que la féminisation des noms de métiers a encore des difficultés à s'imprimer dans les esprits « numériques ». Pour autant, nous ne pensons pas que Sophie se mette à aboyer contre cette entorse à l'égalité des sexes. Ce qui l'importe le plus, c'est la place qui est faite réellement aux femmes à tous les niveaux. Aussi, regrette-t-elle, par exemple, que peu de femmes assistent aux réunions du syndicat à Blanqui.

Il est précisément 15 h 00, ce jour-là quand nous nous asseyons avec Sophie à la terrasse d'un café près d'un imposant bâtiment aux allures de bunker. Les portes blindées ne nous invitent pas à entrer. Pourtant, c'est



un homme au 49^e !

à Nantes sera composée de deux femmes et un homme. La parité ne se décrète pas, syndical l'élan nécessaire pour vaincre les discriminations. Dominique et Sophie sont-ils trois représentants de notre syndicat à ce rendez-vous confédéral.

dans cette ancienne banque, classée aux Monuments Historiques et louée aujourd'hui par le groupe Les Échos que Sophie travaille. Elle a pour habitude de se déclarer salariée de Boétie Compo. Le service presse, une filiale des Échos, dans lequel elle officie depuis 9 ans a, en effet, gardé le nom après le déménagement de la rue de La Boétie.

Aujourd'hui, ses yeux pétillent comme les bulles du Perrier menthe qu'elle sirote, tout en étant attentive aux questions qui lui sont posées. Avec une queue de cheval et des mèches sur le front, le regard est ludique et nous laisse deviner un esprit espiègle. Parler d'elle n'est pas sa tasse de thé, mais elle y prend goût dès lors que nous le faisons sans formalité et surtout avec beaucoup d'humour. De l'humour, elle n'en manque pas et ne se prive pas d'en user pour traiter de choses sérieuses ! D'aucuns l'auront constaté quand elle était rédactrice au bulletin fédéral Impac de 2003 à 2007.

Issue de la petite bourgeoisie périgourdine, rien ne prédisposait notre Sophie à croiser le chemin des Ouvriers du Livre. Passionnée de photo, elle fait un CAP de photographie, « j'aurai bien aimé être un Cartier Bresson » lâche-t-elle en plaisantant. Mais c'est dans les laboratoires professionnels, puis dans des labos de photos comme ceux de la FNAC que Sophie vivra du négatif de 20 à 25 ans. Puis elle va vagabonder durant trois ans dans des contrées du Sud : Le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest... Ce désir d'évasion ne va pas s'éteindre. En ce moment même, elle foule le sol du Far West avec Thierry, son compagnon, pour retrouver les traces de Tony Hillerman, l'un des maîtres incontestés du polar américain.

« Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux »

Le hasard a fait que notre « globe-trotteuse » a rencontré des amis qui faisaient de la PAO. L'envie lui prit d'en faire également, aussi se forma-t-elle en, 1992, à cette technique de mise en pages.

Dotée d'un savoir-faire, Sophie découvre le monde de l'édition. Ainsi, de 1993 à 1995, elle va effectuer la mise en pages de livres dans une société dépendante d'un syndicat patronal. De cette première immersion dans ce secteur, ses sentiments sont partagés ;

elle nous confie : « je regrette de ne pas avoir été syndiquée à la CGT à cette époque ».

Les malheurs de Sophie vont continuer, puisqu'elle va connaître des périodes de chômage alternées d'activités en free-lance jusqu'en 1999, année où l'ANPE la convoque pour lui proposer une formation PAO en presse. Là, elle rencontre Jean-Pierre Donnay, directeur de l'AFPPI (aujourd'hui Médiagrap) lors d'un entretien. Un stage pratique au Monde lui fait découvrir le syndicat du Livre. Son inscription à la Permanence du Livre va la faire « voyager » au Monde, aux Échos, à L'Humanité.

Aujourd'hui, Sophie travaille à Boétie Compo avec 24 autres salariés : photographeurs, typographes et correcteurs. Déléguée du personnel suppléante, elle nous avoue que militer ici n'est pas facile, non seulement du fait de la politique de filialisation du groupe Les Échos mais aussi par des divisions syndicales. Avoir des contacts avec les 600 personnes qui travaillent sur le site relève du parcours du combattant. Tout est fait pour cloisonner les services : « les frontières sont invisibles mais bien réelles ». Sophie a bien conscience que la CGT est parquée à Boétie Compo. À cela, une raison : « par définition, la CGT est le syndicat combatif ». Mais aussitôt, elle se pose la question : « qu'en est-il aujourd'hui ? » puis continue : « nous sommes dans une période particulièrement dure pour les salariés, les patrons remettent en cause les acquis. Or, dans ces moments-là, nous avons besoin d'un syndicat fort et non de compromission ».

Pour appuyer son opinion, elle se réfère à l'actualité syndicale : « Je déplore que le mouvement social sur le pouvoir d'achat et l'emploi n'ait pas pris une autre dimension » ; « Dès lors, il ne faut pas s'étonner que les salariés aient recours, par manque de perspectives, à des actions violentes » tout en précisant : « mais d'où vient la violence, si ce n'est des patrons ? ».

Comme nous tous, Sophie sait pertinemment que les salariés ont fait « bouger le curseur social » par des mouvements collectifs : juin 1936, mai 1968 en sont les exemples à ne pas oublier...

Alors, quand elle s'interroge sur le choix du syndicat : « Suis-je la meilleure candidate pour participer au congrès de la CGT ? », nous serions tenter de lui répondre : L'erreur serait de ne pas retenir votre candidature Lady de Nantes ! ■



Jean-Philippe Maréchal
Secrétaire SGLCE

Homme au travail !

Si vous demandez à Jean-Philippe quelles sont ses responsabilités syndicales, il est fort probable que vous ressortiez de son bureau avec un sentiment de culpabilité : celui ne pas en faire assez de votre côté !

S'il était rémunéré au nombre de mandats relevant de la seule activité syndicale, ce camarade vivrait aisément dans un manoir de Normandie...

Puisque nous sommes dans les confidences, Jean-Philippe détient une richesse inestimable : L'expérience. Un bien qui ne fait pas l'objet de spéculation boursière mais fait un grand mal au patronat !

Aussi, peut-il arborer une mine réjouie quand il nous fait l'état de ses services :

- Secrétaire à la politique revendicative du SGLCE
- Membre de la Commission Exécutive Nationale et du Bureau fédéral (FILPAC)
- Secrétaire de l'Union Locale de Maisons-Alforts (94)
- Membre de l'Union Départementale 94
- Administrateur de l'OPCA CGM (Formation)
- Président de la 12^e Commission Paritaire Consultative du ministère de l'Éducation nationale (avis sur les diplômes nationaux de l'industrie graphique et de la communication)
- Administrateur de l'OPCALIA de l'Île de France (Formation)
- Membre de l'Instance Paritaire Régionale Pôle Emploi
- Membre de la Commission paritaire de la convention collective du travail et des industries graphiques connexes
- Représentant de la convention collective de la sérigraphie et de la reprographie



D'aucuns diront que Jean-Philippe est un homme de structures. Il est tout simplement structuré et son « cursus syndical » est d'une cohérence exemplaire.

Vous l'avez compris, la formation professionnelle est son domaine de prédilection. Un sujet qu'il lui tient à cœur, peut-être en raison de son parcours professionnel. A la fin de ses études secondaires, Jean-Philippe exerce plusieurs métiers, chauffeur poids lourd, vendeur chez Leroy Merlin etc, jusqu'à ce qu'il découvre en 1985, le monde du Labeur. Chromalineur à Prism'Offset puis photographeur à HB Graphique, entreprise dans laquelle il crée une section syndicale tout en étant le Délégué du personnel. Le secteur du Labeur subissant d'importantes restructurations, Jean-Philippe crée en 1999 un service de photogravure dont il sera le directeur technique.

Le désir d'entreprendre, il l'avait déjà en étant jeune puisqu'il projetait de reprendre la ferme de son grand-père en Normandie et sa pension à défendre les autres n'est pas récente, Jean-Philippe excellait dans les fonctions de délégués de classe et de l'établissement scolaire !

En évoquant cette tranche de vie, il ne peut s'empêcher de rire. Jean-Philippe a gardé cette fraîcheur enfantine qui adoucit l'austérité des murs de la Maison du Livre...

De l'énergie, ce n'est pas ce qui lui manque à ce camarade ! Son seul souci : mettre ses compétences au service de la CGT et d'apprendre toujours plus du syndicalisme. Alors rien d'étonnant à ce que notre fédération propose sa candidature à la commission exécutive confédérale au congrès de Nantes.

La CGT sera ce que les syndiqués en feront !

Pour la troisième fois il participera au congrès de la CGT et se dit très honoré d'y conduire la délégation du SGLCE. « *Ce sont des moments forts de la vie syndicale démocratique* » dit-il. Nous pourrions penser qu'il s'agit là d'une formule consacrée, or il n'en est rien, la conviction est bien présente dans les propos de Jean-Philippe.

Pour lui, il n'y a pas de doute sur les enjeux du congrès, ils se situent dans « *la modification de l'outil CGT, afin de le rendre accessible à tous les salariés* ».

Bien qu'il tapote sur le clavier de son PC, c'est un fana d'informatique, Jean-philippe argumente non sans passion ce qu'il vient d'énoncer : « *Des efforts sont à faire ! d'un côté des salariés viennent à la CGT pour ne pas être seuls dans leur entreprise, de l'autre on les répertorie dans les isolés. Or le syndicat professionnel ou pluri professionnel régional est un moyen de créer un rapport de forces pour les salariés des petites et moyennes entreprises* ».

D'un cadre général, il transpose sans difficulté son raisonnement à ce qui nous concerne de plus près : « *Ceci est vrai pour le Labeur, mais également pour les entreprises de presse, l'évolution de ces dernières va en bouleverser*

leurs organisations. Ainsi, le syndicat se voit concerné au premier plan par ces modifications ».

D'un optimisme naturel, Jean-philippe continue : « *L'évolution de nos statuts au dernier congrès de notre syndicat devrait nous aider pour aller dans ce sens.* » Quand on lui demande ce qu'il a attendu de la CGT, la réponse ne se fait pas attendre et les phrases sortent sans hésitation : « *Elle doit être en phase avec les préoccupations des salariés. Elle doit accueillir ces derniers pour défendre leurs intérêts* »... « *Je n'attends pas d'elle, qu'elle dicte les lignes mais qu'elle soit à la disposition des salariés* ».

Ces grands principes énoncés, Jean-Philippe en revient à celui de la réalité : « *La CGT sera ce que les adhérents en feront, aussi chaque syndiqué doit prendre sa place dans la*

préparation du congrès, dans les AG du syndicat et dans les UD ».

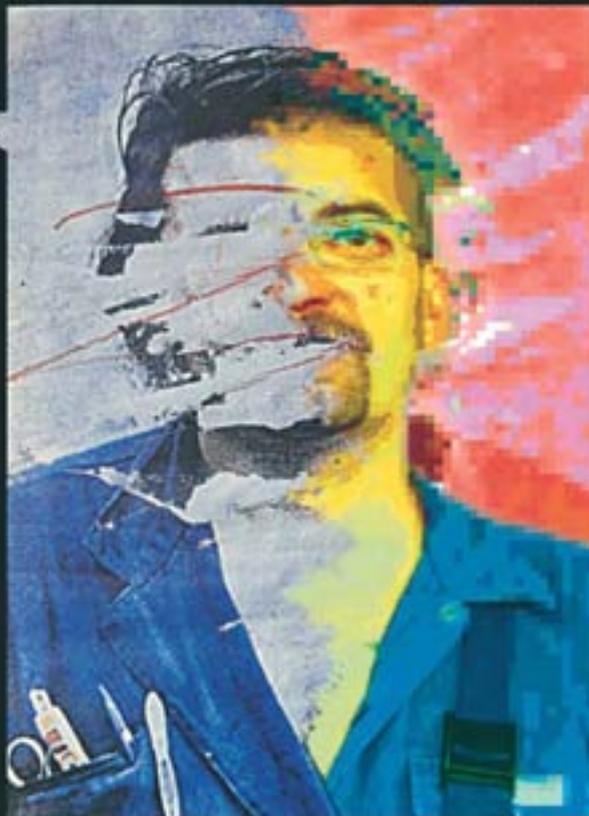
Ce n'est pas un hasard, si notre camarade est un accro du jazz, il en utilise les bases pour militer : mélodie, harmonie et rythme autour de l'improvisation...

Alors, soyons tranquilles, pendant que nous serons alités à cause de cette mauvaise grippe H1N1, Jean-Philippe veillera sur nos intérêts à Nantes comme il l'a toujours fait ailleurs !

Principe de précaution : Si vous rencontrez Jean-Philippe dans son bureau à la Maison du Livre à Blanqui, il est fort probable que vous en ressortiez à une heure tardive. Comme tout épicurien qui se respecte, il vous fera partager ses plaisirs...

Photos, portraits et propos recueillis par Michel Pavard

Qui casse l'industrie graphique...



... casse le livre et la culture !

Obtenons de véritables mesures pour la filière graphique !



Les 10-11-12-13 Sept. 09, rendez-vous à la fête de l'Huma (parc de la Courneuve) RER B - Le Bourget / sur le stand de Villiers-sur-Marne (94) : Expo photos - Débats - Snack / Bar

Augmentation générale des salaires en 2009 à La Transformation

La Transformation est une entreprise de finition se trouvant à Rosny-sous-Bois et employant 29 salariés, pour la plupart des ouvrier(e)s (massicotiers, plieurs, margeurs, caristes...), dont bon nombre sont encore payés au smic, même après trente années d'ancienneté !

Une section syndicale SGLCE-CGT y est implantée depuis plusieurs années et Mamady CISSE, délégué du personnel, en est l'animateur.

+ 3 % en 2008

C'est à ce titre qu'en avril 2008, il avait signé avec la direction un accord obtenu après une grève, arrachant une augmentation générale des salaires de 3%. Cet accord prévoyait une nouvelle négociation sur les salaires en mai 2009.

Ainsi, lors de la réunion mensuelle des délégués du personnel du 15 mai 2009, il a été demandé à l'employeur de respecter l'accord en entamant le processus de négociation sur l'augmentation des salaires pour 2009. La direction, bien que visiblement réfractaire, a accepté un premier rendez-vous pour le 5 juin 2009.

Ce rendez-vous a été préparé dans les bureaux du SGLCE afin que les participants (Mamady CISSE et Christophe GRAL) parlent d'une seule voix : celle des salariés tous consultés sur le sujet. Il a été décidé de ne pas entrer dans la négociation immédiatement le 5 juin, mais de demander à la direction les données économiques et sociales de l'entreprise afin de pouvoir négocier en toute connaissance de cause. La gérante s'est d'abord montrée réticente à transmettre les informations demandées. Mais un petit rappel de la législation sur la négociation annuelle obligatoire a permis de venir à bout de ces réticences et la direction a annoncé qu'elle transmettrait les informations demandées le 11 juin, tout en nous prévenant qu'elle n'envisageait aucune augmentation en 2009 pour cause de crise économique, de baisse du chiffre d'affaires, etc. Nous avons maintenu notre position en répondant que nous en reparlerions quand nous aurons eu connaissances des informations demandées. Nous avons réclamé et obtenu un nouveau rendez-vous pour le 12 juin.

Le 11 juin, Mamady CISSE a reçu de la direction les données économiques et sociales demandées. Ceci a permis de préparer la réuni-

on prévue pour le lendemain et notamment d'affiner les arguments pour soutenir la revendication des salariés d'une augmentation d'1 euro brut/heure ; revendication légitimée par le fait que les cinq derniers exercices étaient bénéficiaires.

Lors de la réunion du vendredi 12 juin, les représentants du SGLCE ont donc développé les arguments économiques leur permettant de réclamer une augmentation d'1 euro/heure (équivalent à 13% pour un smic). La direction s'est bien entendu totalement opposée à cette idée, répétant qu'elle ne pourrait se permettre aucune augmentation en 2009 pour cause de crise. Après deux heures de discussion et à force de persuasion, la direction a consenti de redistribuer, sous forme d'augmentation de salaire, le tiers des bénéfices réalisés en 2008. Après un rapide calcul, la gérante nous a annoncé que cela faisait une augmentation de 0,15 euro brut/heure. Nous avons enregistré cette proposition en soulignant qu'elle nous semblait quelque peu mesquine et très éloignée des attentes des salariés. Mais considérant, après calcul, que cela représentait quand-même 2% d'augmentation pour un smic, et que ce n'était là qu'un début, nous avons conclu la réunion en annonçant que nous allions soumettre cette proposition aux salariés et leur demander leur avis, avant de se revoir pour une troisième réunion. Rendez-vous a donc été pris pour le 19 juin 2009.

Mamady CISSE ayant consulté ses collègues, la troisième réunion (que nous souhaitons la dernière) a pu être préparée le 18 juin. La quasi totalité des salariés refusant de se contenter des 0,15 euro/heure concédés par la direction, nous avons décidé de maintenir la demande d'augmentation de 1 euro/heure, pour au fil de la négociation arriver à un chiffre satisfaisant ;

sachant qu'en tout état de cause les salariés souhaitaient au minimum obtenir 0,25 euro/heure (soit 3% pour un smic).

+ 3 % en 2009

Le 19 juin, nous sommes donc revenus à La Transformation en redoublant d'explications et d'arguments pour justifier le maintien de notre revendication initiale. La gérante a joué la fermeté en maintenant sa dernière proposition, assurant qu'elle n'irait pas plus loin. Après une heure de discussion, afin de montrer notre bonne volonté pour débloquer la situation, nous avons proposé une concession, en ramenant la revendication à + 0,50 euro/heure, tout en demandant à la direction de faire aussi un effort pour rapprocher nos positions et avancer vers un accord possible. Au bout de trois heures de discussion et après une intervention véhémement du Directeur Commercial, la gérante a consenti une augmentation de 0,25 euro brut/heure, de façon uniforme pour tous les salariés (ce qui entraînait une réduction de l'écart des salaires). La barre symbolique des 3% (pour un smic) souhaitée par la majorité des salariés étant atteinte, nous avons accepté cette ultime proposition et l'accord a pu être signé, entérinant cette augmentation à partir du 1er juin 2009 !

Il semble évident que la grève ayant permis d'obtenir 3% d'augmentation générale en 2008, a constitué un précédent et a pesé de tout son poids dans la conduite de la négociation en 2009, la rendant ainsi plus efficace et permettant l'obtention d'une nouvelle augmentation significative. Comme quoi le rapport de force, associé à une négociation bien argumentée, reste le meilleur moyen d'obtenir gain de cause... Même en période de crise !!!

Christophe GRAL

Calendrier des stages syndicaux 2^e semestre 2009

Accueil en 4 demi-journées

Les 26 septembre, novembre, 10 novembre, 17 novembre.

Accueil (2 jours)

Les 5 et 6 novembre.

Niveau 1 (5 jours)

Du 23 au 27 novembre.

Orga (5 jours)

Du 16 au 20 novembre.

Communication (3 jours)

Du 19 au 21 octobre.

Rappel : les courriers de demande d'autorisation d'absence doivent être adressés à l'employeur au moins 1 mois avant le début du stage.



Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Juillet 2009	119,05	-0,4	-0,7
Juin 2009	119,58	+0,1	-0,5
Mai 2009	119,43	+0,2	-0,3
Avril 2009	119,25	+0,2	+0,1
Mars 2009	119,06	+0,2	+0,3
Février 2009	118,84	+0,4	+0,9
Janvier 2009	118,39	-0,4	+0,7
Décembre 2008	118,88	-0,2	+1,0
Novembre 2008	119,17	-0,5	+1,6
Octobre 2008	119,73	-0,1	+2,7
Septembre 2008	119,80	-0,1	+3,0
Août 2008	119,88	0,0	+3,2
Juillet 2008	119,92	-0,2	+3,6

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Smic au 1^{er} juillet 2009 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé) : 8,82 € brut/heure ;

1 337,70 € sur la base légale de 151,67 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1505,87 € avec majoration de salaire de 10 % de la 36^e à la 39^e heure.

- 1528,80 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36^e à la 39^e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,06 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20%)

- 7,94 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10%)

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;

33 276 €/an.

Chômage total

Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :

- moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)

- 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546^e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :

personne seule : 1 031,80 € ;

couple : 1 621,40 €.

Allocation temporaire d'attente

10,38 € par jour.

Retraites complémentaires

Valeur du point :

Agirc : 0,4132 € ;

Arrco : 1,1848 € ;

Ircantec : 0,43751 €.

Un nouvel outil pour les salariés de la pub, de la communication, du marketing, du graphisme et des nouveaux médias

Malgré un grand nombre d'entreprises et de salariés, notamment en région parisienne, les secteurs de la publicité, de la communication, du marketing, du graphisme et des nouveaux médias sont des déserts syndicaux.

Ceci s'explique certainement par le fait qu'historiquement, les syndicats sont apparus et se sont développés surtout dans le secteur industriel, à forte main d'œuvre ouvrière. Dans nos métiers cela s'est traduit par une présence syndicale dans les industries papetières, les imprimeries, la finition et la distribution... Mais la donne a changé. Aujourd'hui, ce sont les sociétés de service, dont font partie les agences de publicité, de communication, de marketing et les nouveaux médias, qui dominent la vie économique en employant, en France, plus de 70% des actifs. La plupart de ces sociétés sont des PME aux effectifs si réduits qu'elles échappent aux obligations liées aux institutions représentatives du personnel. Leurs salariés ne connaissent souvent des syndicats que ce qu'ils en voient à la télé et sont persuadés que tout cela ne les concerne pas.

De fait, ils ne croisent jamais un affichage syndical sur leur lieu de travail, pas plus qu'un délégué ou un représentant du personnel vers qui ils pourraient se tourner pour obtenir une information utile dans leur vie professionnelle. C'est pourquoi, ces salariés, pourtant cultivés par ailleurs, connaissent si mal leurs droits et sont généralement lésés par des employeurs que cette situation arrange bien... En effet, quel DRH d'une agence de pub va signaler à ses employés qu'ils ont droit à une prime d'ancienneté à partir de 3 ans de présence ? Quel patron d'un studio de création va informer son maquettiste qu'il a droit à un jour de congé pour le baptême de son filleul ? Faute de présence syndicale, la quasi-totalité de ces salariés ignorent leurs droits et pâtissent d'énormes manques à gagner au moment où le pouvoir d'achat est au plus bas !

Il est donc grand temps de s'intéresser syndicalement à ces secteurs qui sont de gros pourvoyeurs d'emplois dans nos métiers et le seront encore plus à l'avenir. C'est pourquoi le SGLCE s'est doté d'un nouvel outil spécialement dédié aux salariés de la publicité, de la communication, du marketing, du graphisme et des nouveaux médias. Un site internet dynamique où ils pourront trouver des informations générales, des articles sur l'actualité de leur secteur, des témoignages d'adhérents, des astuces, des conseils, des coordonnées utiles et même un bulletin d'adhésion en ligne !

Cette nécessaire évolution est vitale pour l'avenir de notre syndicat. Au-delà de l'évidente utilisation des nouvelles technologies de communication, elle passe aussi par la mobilisation de militants pour aller à la rencontre des salariés sur le terrain. C'est pourquoi, afin de compléter le dispositif mis en place avant les vacances pour promouvoir le site (e-mailing, affiches...), nous comptons sur vous à la rentrée, pour participer aux distributions de flyers aux portes des entreprises concernées. Cela reste important pour établir un contact direct avec des salariés qui, nous l'espérons, viendront nous rejoindre massivement.

Mais comme l'expérience est toujours plus parlante qu'un long discours, allez donc visiter le site !

<http://www.sglce-cgt.fr/Creatifs>

<http://www.sglce-cgt.fr/Creatifs>

<http://www.sglce-cgt.fr/Creatifs>

Christophe GRAL



Copy Conform'
Copieur - Fax - Imprimante

consession
RICOH

La société Copy Conform' vous orientera vers les solutions bureautiques les mieux adaptées



Sté COPY CONFORM'
22 rue Beffroy, 92200 Neuilly/Seine
Tel: 01.46.24.02.66
Fax: 01.46.24.01.81

Copy Conform'

Dernière "réforme" des retraites avant les prochaines

Poursuivant leurs objectifs dans la guerre aux pauvres que mène la coalition patronat-gouvernement afin de décapiter le modèle social français structuré par les conquêtes sociales de 1936, le programme du conseil national de la résistance en 1944 et les acquis de 1968, de nouvelles offensives contre les retraites seront déclenchées en 2010.

Devant les parlementaires réunis en congrès à Versailles le 22 juin 2009, Nicolas Sarkozy déclarait : « nous seront au rendez-vous des retraites. 2010 sera un rendez-vous capital. Il faudra que tout soit mis sur la table : l'âge de la retraite, la durée des cotisations, la pénibilité. Les partenaires sociaux feront des propositions. A la mi-2010, je prendrai mes responsabilités. »

Comme, de toute évidence, les seuls partenaires sociaux dont les propositions retiennent l'attention de l'omni-président se situent du côté du patronat, les réactions zélées n'ont pas tardé. S'exprimant dans les colonnes du « Figaro », qui assume, chaque jour un peu plus sa fonction d'organe officiel de l'UMP, la cohorte servile des auto-proclamés « spécialistes » rabâchent les recettes éculées qui ont déjà appauvri les retraités dans des proportions considérables.

Pour les économistes ultra libéraux la solution idéale, c'est la solution finale : éradiquer le système de retraite par répartition et lui substituer la retraite par capitalisation. C'est bien ce que préconise Jacques Garello, président de l'« association pour la Liberté Economique et le progrès social » (sic), dans son article « système de retraite : le choix de la capitalisation » paru dans le Figaro du 29 janvier 2009.

Le cynisme, le mépris, l'obscénité des dirigeants n'ont aucune limite. Au moment même où l'on constate la faillite des fonds de pension qui se traduisent par la ruine et le plongeon dans la misère de centaines de milliers de retraités américains, touchés de surcroît par la crise des subprimes qui en fait des sans domicile fixe, voilà l'avenir que nous préconisent les agents de la propagande gouvernementale. Oubliées les psalmodies de régulations et les envolées sur la « moralisation » du système.

La reine des batailles

Pourtant les expériences récentes de catastrophes provoquées par ceux qui ont boursicoté avec l'argent de nos retraites en France durant l'année 2008 ne manquent pas :

► **Le fond de réserve des retraites (F.R.R.)** a perdu 7 milliards d'euros sur les marchés boursiers.

► **L'ARRCO** a subi une moins value de 1,1 milliard d'euros mi-novembre et 2 milliards d'euros ont été provisionnés pour l'exercice 2008 en prévision des pertes liées au krach boursier (*Les Echos* du 18/11/2009). 34 millions d'euros de perte sont occasionnées par l'escroquerie de Madoff (site seniors du monde).

► **Les fonds de retraite de la Préfon, du Corem et la complémentaire des hospitaliers** ont perdu 3 milliards d'euros à la suite d'une mauvaise gestion. Ils font 1 million de victimes. chez les fonctionnaires qui perdent chaque année du pouvoir d'achat. (Les scandales de l'épargne retraite de Guillaume Prache, Bourin Editeur)

Pour accomplir ces funestes projets depuis des décennies le pouvoir a affaibli le système français actuel par des attaques répétées :

► **1993, la réforme Balladur** : la durée des cotisations passe de 37,5 à 40 annuités (150 à 160 trimestres). Calcul du montant de la retraite à partir des 25 meilleures années au lieu de 10. Revalorisation des pensions indexées sur l'indice des prix et non plus sur celui des salaires.

► **2003, la réforme Fillon, ministre du Travail** : la durée de cotisation passe à 41 annuités en 2012 et 42 en 2020. L'âge légal de départ à taux plein est fixé à 65 ans.

► **2007, la réforme des régimes spéciaux, Xavier Bertrand** : alignement progressif jusqu'en 2012 sur le régime public, concerne 500 000 salariés et 1 million de retraités.

La réforme des régimes spéciaux était « l'ultime réforme » avaient ils alors juré, la main sur le cœur.

Trois ans plus tard, le panzer-gouvernement de Sarkozy repart à l'attaque comme le souligne l'ineffable éditorialiste du Figaro qui titre sans ambiguïté « Retraites : la mère des batailles ».

Le 13 novembre 2007, Sarkozy déclarait devant le parlement européen sur les grèves en cours : « il y a des réformes qui ont été faites partout ailleurs en Europe, ces réformes, j'ai été élu pour les mettre en œuvre ».

La plupart du temps, omet-il naturellement de dire, elles ont suscité des grèves et manifestations, comme en Grèce en 2001, Autriche et Italie en 2003 et récemment l'Angleterre en 2008 qui a connu des mouvements de protestation sans précédent depuis la grève générale de 1926.

Des manifestations et grèves gigantesques en Allemagne et en Italie ont accueilli dernièrement les décisions de reculer l'âge de la retraite.

Une fois de plus, le mot réforme est synonyme de récession et le but permanent du patronat et du gouvernement est d'imposer le moins disant social.

Faisons tous en sorte pour que la reine des batailles soit la bataille de trop pour nos adversaires.



PRÉSIDENT OBAMA,
YES
YOU
CAN

Campagne internationale pour la libération de Mumia Abu-Jamal

Lettre-pétition à Barack Obama, président des USA

YOU CAN MAKE YOUR COUNTRY A BETTER AND FAIRER COUNTRY !

Monsieur le Président,
 La Cour Suprême des États-Unis vient de rejeter le recours du journaliste Mumia Abu-Jamal, condamné à mort en 1982 au terme d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue.

Cet homme qui ne demande qu'à défendre son innocence se voit ainsi refuser tout nouveau procès.

Cette décision de la plus haute autorité juridictionnelle constitue une atteinte aux droits humains les plus élémentaires. Elle bafoue gravement la Constitution américaine eu égard aux conditions de déroulement du procès et à la sélection du jury selon des critères raciaux.

La gravité de la situation appelle une intervention de votre part pour faire respecter les droits de cet homme et empêcher que l'irréparable ne soit commis.

Aussi, nous vous demandons instamment d'user de votre autorité morale pour mettre un terme à l'acharnement judiciaire dont est victime Mumia Abu-Jamal, figure emblématique du combat universel contre la peine de mort.

L'opportunité vous est donnée de mettre votre pays en phase avec l'immense espoir soulevé par votre élection, celui de contribuer à l'éradication de la souffrance humaine. Et ce sens, il y a urgence à mettre en œuvre un moratoire contre la peine de mort comme vous y invite la Résolution de l'Organisation des Nations Unies. **Une telle décision grandirait assurément l'image des États-Unis d'Amérique.**

YES, YOU CAN, sauver Mumia Abu-Jamal et abolir la peine de mort !

Espérant sincèrement que vous entendrez cet appel, nous vous assurons, Monsieur le Président, de nos plus respectueuses salutations.

President Obama,

Death-row inmate Mumia Abu-Jamal lost his bid for a new trial in the killing of a Philadelphia police officer after the U.S. Supreme Court said on April 6, 2009, it would not take up his case.

Abu-Jamal, a former Black Panther and one-time radio reporter, had claimed prosecutors improperly excluded blacks from the jury that convicted him of murdering white Philadelphia police officer Daniel Faulkner in 1981.

Abu-Jamal's attorney, Robert R. Bryan of San Francisco, called his client's trial "a mockery of justice" and Amnesty International determined, in its 2000 report, "that (...) based on its review of the trial transcript (...) numerous aspects of this case clearly failed to meet minimum standards safeguarding the fairness of legal proceedings (...) and the interests of justice would best be served by the granting of a new trial to Mumia Abu-Jamal".

In March 2008, the 3rd U.S. Circuit Court of Appeals in Philadelphia upheld Abu-Jamal's conviction but ruled his death sentence invalid. The appeals court found the jury was given flawed instructions during the penalty phase of his trial.

Since Abu-Jamal's conviction, activists in the United States and Europe have rallied in support of his claim that he was the victim of a racist justice system and this case was 'legal lynching'. Abu-Jamal, 55, has kept his case in the spotlight through books and radio broadcasts. He has become the icon of the world wide movement for the Abolition of Death Penalty.

As newly-elected President of the UNITED STATES of AMERICA you have become the icon of the American Dream for Justice and Equality.

Please help abolish legal lynching and Death Penalty as required by RESOLUTION passed by the UN in December 2008 which dedared a MORATORIUM on DEATH PENALTY WORLD WIDE.



Nom / Name _____ Prénom / Surname _____

Ville, pays / Town, Country _____ Signature / Signing _____

Le Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal regroupe 80 organisations françaises

Vous pouvez vous joindre à cet appel en retournant cette lettre-pétition signée à : **Collectif Mumia** - 43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS

www.mumiabujamal.net